

**REGLEMENT « GRAND JEU FANTA CHEZ LECLERC »
JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT PAR TIRAGE AU SORT**

Art 1 : Coca-Cola Europacific Partners France (ci-après la « Société organisatrice »), SAS au capital de 267.279.033 € dont le siège social se trouve au 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 343 688 016, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Grand Jeu Fanta chez Leclerc » (ci-après le « Jeu »).

Adresse du Jeu : Coca-Cola Europacific Partners France, Service Consommateurs, « Grand Jeu Fanta chez Leclerc » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Art 2 : Ce Jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, de leurs fournisseurs et/ou agences, ainsi que des membres de leur famille, et toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Art 3 : Du 12 au 23 octobre 2021, en contrepartie de l'achat d'un produit Fanta Orange 4x1L5, Tropic Tropical 1L5, Tropic Original 1L5 ou Tropic Orange 1L5 dans l'un des points de vente Leclerc participants (voir liste des magasins participants en annexe 1), il suffit de se connecter au site www.club.coca-cola-france.fr muni du ticket de caisse, et suivre les instructions.

Une seule participation par jour et par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse). Un acte d'achat équivaut à une possibilité de participer à un tirage au sort. Toute participation ne respectant pas les instructions ne sera pas prise en compte. Tout ticket non valable ou partiellement renseigné annulera la participation.

Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants de l'enseigne Leclerc par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- **1 Carte Cadeau Espace Culturel, d'une valeur unitaire commerciale de 55€.** 76 cartes cadeaux Espace Culturel par région (Voir liste des magasins participants en annexe)

Les dotations seront adressées par courrier ou par email en fonction des dotations, à l'adresse postale ou l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription ou au moment de la confirmation de leur gain, dans un délai maximum de 8 semaines suivant la fin du Jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu.

Art 4 : Les frais de participation au Jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Art 5 : En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Art 6 : La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation. De même, elle se réserve la possibilité de modifier le contenu d'un lot en cas d'évènement indépendant de sa volonté, sans que le(s) gagnant(s) puisse(nt) prétendre à une quelconque indemnité.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.

Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Art 7 : Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Art 8 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Art 9 : Le règlement pourra être adressé en écrivant avant le 23/10/2021 à l'Adresse du Jeu.

Annexe 1 : Liste des magasins participants à l'opération :

NOM DU POINT DE VENTE	ADRESSE	CP
LECLERC - PONS	ROUTE DE COUDENNE	17800
LECLERC CAPSUD ST MAUR	BD DU FRANC	36250
LECLERC JARDRES	N 151	86800
LECLERC - MARENNES	RUE DE LA REPUBLIQUE	17320
LECLERC - USSEL	ROUTE DE PONTY	19200
LECLERC - ST JUNIEN	AVENUE D'ORADOUR SUR GLANE	87200
LECLERC - GUERET	36-40 AVENUE DU BERRY	23000
LECLERC - LA SOUTERRAINE	AVENUE JEAN JAURES	23300
LECLERC -SAINTES DE GAULLE	COURS CHARLES DE GAULLE	17100
LECLERC - BARBEZIEUX	9 RUE DU CDT FOUCAUD	16300
LECLERC - LA ROCHELLE	124 BOULEVARD A. SAUTEL	17000
LECLERC - ST JEAN D'ANGELY	ZI DE LA SACRISTINERIE	17400
LECLERC - MONTMORILLON	AVENUE DE PROVENCE	86500
LECLERC - ST MARTIN DE RE	AVENUE DES CORSAIRES	17410
LECLERC - NIORT PARIS	BOULEVARD MENDES FRANCE	79000
LECLERC - LE BLANC	30 RUE ALBERT CHECHERY	36300
LECLERC - ISSOUDUN	RUE DE LA LIMOISE	36100
LECLERC - ST MAUR	ROUTE DE TOURS -BELLEVUE	36250
LECLERC - LIMOGES	RUE HENRI GIFFARD ZI NORD	87280
LECLERC - FONTENAY LE COMTE	AVENUE GENERAL DE GAULLE	85200
LECLERC - NIORT FONTENAY	68 RUE DE FONTENAY	79000
LECLERC - PARTHENAY	ZAC DES LOGES -BLD DE L'EUROPE	79200
LECLERC - LUCON	ROUTE DE FONTENAY	85400
LECLERC - CHATELLERAULT	144 AVENUE FOCH	86100
LECLERC - ST MAIXENT L'ECOLE	LA PLAINE D'AZIA	79400
LECLERC - LOUDUN	RUE DU BON ENDROIT -	86200
LECLERC - BUXEROLLES	25-31 RUE DES ÉCOLES	86180
LECLERC - POITIERS	93 ROUTE DE GENCA Y	86000
LECLERC - LAGORD LA ROCHELLE	AVENUE DU FIEF ROSE	17140
LECLERC - RUFFEC	ROUTE D'AIGRE LE CLOS GEAY	16700
LECLERC - SURGERES	RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU	17700
LECLERC -SAINTES RTE ROYAN	ROUTE DE ROYAN	17100
LECLERC - ROCHEFORT	68 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918	17300
LECLERC - COGNAC	105 RUE BASSE ST MARTIN	16100
LECLERC - ANGOULEME	31 RUE DE LA LUNESSE	16000
LECLERC - ST PIERRE D'OLERON	RUE BONNEMIE	17310
LECLERC - ROYAN	2/4 RUE LAVOISIER	17200
LECLERC - LA ROCHEFOUCAULD	ROUTE DE LIMOGES RN 141	16110